



Vente d'un garage que je loue

Par **mimine66**, le **29/10/2008** à **19:34**

Bonsoir

je loue un garage depuis 9 ans , suite à une succession un notaire ma contacter pour me dire qu'il était en vente, il y a eu une visite et je voudrais savoir combien de mois de préavis le notaire doit me faire suite à cette vente 1 mois? 2 MOIS ? OU 3 MOIS ? reglementaire

Par **Tisuisse**, le **29/10/2008** à **23:54**

Bonjour,

En tant que locataire, vous bénéficiez d'un droit de préemption pour racheter ce garage, d'où l'info par le notaire.

Le garage n'est pas protégé par les lois sur les baux à 3 ans, 6 ans et 9 ans. Donc, s'agissant d'une succession, le bail peut prendre fin à tout moment sous préavis que vous donnera le notaire.